



Bracelet electronique refusee

Par **marouard14**, le **21/06/2011** à **12:41**

Bonjour, mon fils est incarcéré depuis un mois à la maison d'arrêt de Caen pour cambriolage. Il venait de prendre 18 ans depuis une semaine lorsqu'il a été arrêté. Condamnée à 6 mois ferme, une assistante sociale de la prison a fait une demande de bracelet électronique qui vient de lui être refusée au titre de peur de la récidive. Quel recours? que puis-je faire? il y a-t-il une autre solution pour le faire sortir de là car il va très mal moralement et j'ai peur pour sa santé?

Par **mimi493**, le **21/06/2011** à **13:56**

Voyez impérativement avec son avocat !!!

Par **chris_idv**, le **22/06/2011** à **10:14**

Bonjour,

Il est toujours possible de présenter une nouvelle demande de bracelet électronique, mais dans la mesure où la peine d'incarcération est de 6 mois ce délai sera écoulé avant qu'elle fasse l'objet d'une réponse.

D'après votre exposé le risque de récidive qui a motivé le refus du bracelet électronique laisse supposer que votre fils a déjà été reconnu responsable d'autres cambriolages.

Concernant la détresse morale de votre fils ... c'est précisément l'un des buts recherché lors qu'une peine d'emprisonnement ferme est prononcée: outre la protection temporaire de la société cette période de 6 mois doit lui permettre de réfléchir à la porté de ses actes, notamment pour qu'il ne récidive pas.

Dans l'hypothèse où votre fils nécessite des soins particuliers, ce qui semble peu vraisemblable si à l'age de 18 ans il est en mesure de réaliser un cambriolage, l'administration pénitentiaire dispose d'un service médical adapté.

Cordialement,